

DEPARTEMENT du RHÔNE

COMMUNE de ANSE

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE :

- Projet de MODIFICATION du Périmètre Délimité des Abords concernant les MONUMENTS HISTORIQUES, suite à l'inscription du monument aux morts 14/18 Place de la République.
- Projet de REVISION du PLU

**Arrêté de mise à l'enquête n° NR-173/07/21 du 1^{er} juillet 2021
de Monsieur le Maire de la Commune de ANSE.**

Enquête du 1^{er} septembre au 30 septembre 21 inclus.

RAPPORT D'ENQUÊTE - PDA

CONCLUSIONS & AVIS

Le 28 Octobre 2021

Décisions n° E20000119/69 du 12/11/2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon désignant Monsieur Régis MAIRE en qualité de commissaire enquêteur.

Je soussigné, Régis MAIRE,

désigné comme Commissaires Enquêteurs par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LYON par sa Décision n° E20000119/69 du 12/11/2020,

certifie avoir :

- d'une part, dirigé l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} septembre au 30 septembre 2021 inclus, relative conjointement à :
 - la révision du PLU d'Anse,
 - la modification du PDA concernant les monuments historiques, suite à l'inscription du monument aux morts situé place de la République
- d'autre part, rédigé le présent rapport dédié à la modification PDA, qui comprend trois parties :
 - l'analyse et le résumé de l'enquête,
 - les conclusions,
 - les pièces annexes

A Lyon, le 28 octobre 2021

Régis MAIRE



Ce rapport est édité en 5 exemplaires "papier" originaux :

- trois sont remis à Monsieur le Maire de la Commune de ANSE,
- le quatrième est destiné à Monsieur le Président du Tribunal Administratif,
- le dernier étant conservé par moi-même.

Sont par ailleurs remis à Monsieur le Maire de la Commune de Anse,

- le fichier au format pdf du présent rapport,
- le dossier d'enquête déposé à la mairie, siège de l'enquête.

et, dans le cadre du rapport spécifique à la révision du PLU :

- les registres 1&2 de l'enquête conjointe et ses pièces annexes.

Table des matières

I.	RAPPORT dédié au PDA - enquête conjointe	5
I.A.	OBJETS et CADRES DE L'ENQUETE	6
I.A.1.	Objets de l'enquête	6
I.A.2.	Cadre juridique	7
I.A.3.	Etapas et Acteurs du projet	8
I.B.	ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	9
I.B.1.	Désignation du Commissaire Enquêteur	9
I.B.2.	Relations avec les services exerçant la maîtrise d'ouvrage du projet.....	9
I.B.3.	Organisation de l'enquête.....	10
I.B.4.	Concertation préalable et Information du public.....	10
I.B.5.	Logistique, Climat et Incidents au cours de l'enquête	11
I.B.6.	Clôture et transfert des dossiers et registres.....	12
I.B.7.	Consultations et Avis complémentaires.....	12
I.B.8.	Visites de sites.....	12
I.C.	COMPOSITION ET CONTENU DU DOSSIER D'ENQUETE	13
I.D.	OBSERVATIONS RECUEILLIES ET POSITION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	13
I.D.1.	Procès-Verbal de Synthèse et mémoire en retour	13
I.D.2.	Observations formulées par le public	14
I.D.3.	Analyse relative à la modification du PDA – Monument aux morts	15
I.E.	PIECES JOINTES.....	15
II.	CONCLUSIONS MOTIVEES.....	21
III.	ANNEXE.....	25
	PVS – Transmission le 8 octobre 2021 du Procès-verbal des avis et observations.....	25



Décision n°E20000119/69 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon

I. RAPPORT dédié au PDA - enquête conjointe

I.A. OBJETS et CADRES DE L'ENQUETE

I.A.1. Objets de l'enquête

La présente enquête publique conjointe est relative, d'une part à la révision du PLU et d'autre part, à la modification du Périmètre Délimité des Abords concernant les Monuments Historiques, consécutivement à l'inscription du Monument aux Morts - Place de la République.

Le rapport qui suit est spécifiquement dédié à la modification des PDA.

Il faut d'abord rappeler que la commune d'Anse présente déjà un certain nombre de PDA liés aux monuments historiques classés ou inscrits du territoire communal :

- PPM1 – Périmètre de Protection Modifié retenu pour l'Eglise d'Anse,
- PPM2 - Périmètre de Protection Modifié retenu pour les vestiges du Castrum romain,
- PPM3 - Périmètre de Protection Modifié retenu pour le château de Saint Trys,
- PPM4 - Périmètre de Protection Modifié retenu pour le Château de la Fontaine,
- PPM5 - Périmètre de Protection Modifié retenu pour le Château d'Anse,

Inscription récente du monument aux morts comme monument historique

Inauguré le 9 octobre 1921 Place de la République, il commémore les victimes de la guerre de 1871 ainsi que ceux de la première guerre mondiale.

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre Mondiale, ce monument a été retenu en raison de son intérêt patrimonial pour être protégé au titre des Monuments Historiques.

Par arrêté du 13 mars 2019, la Préfet de Région a inscrit au titre des monuments historiques, le monument aux morts 14-18.

Des 500m de la Protection des abords ...

Pour protéger ses abords, et selon la loi, un périmètre par défaut de 500 mètres est mis en place, et doit figurer en annexe au PLU en tant que servitude publique. Dès lors, toutes les modifications de l'aspect extérieurs des immeubles, les constructions neuves, les interventions sur les espaces extérieurs, les espaces publics, les antennes, les déboisements...mais aussi la publicité et les enseignes doivent recevoir l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France et après accord de la commune intéressée, ce périmètre de 500m peut toutefois être transformé en Périmètres de Protection Modifiée, plus adaptés à la réalité et aux enjeux du terrain.

C'est le choix fait par le conseil municipal d'Anse lors de sa séance du 1^{er} février 2021,
- associant cette démarche à la procédure coordonnée de révision du PLU et à son enquête publique.

- et souhaitant qu'il n'y ait pas de servitudes supplémentaires liées à ce classement car le territoire concerné est déjà réglementé par un Site Patrimonial Remarquable (ancienne AVAP 2015) dont l'objectif est la protection et la mise en valeur du patrimoine.

... Au Périmètre de Protection Modifié

Il faut en effet rappeler que la modification du périmètre permet d'élargir ou de restreindre le périmètre de 500 m, mais ne modifie pas le contenu de la servitude du périmètre.

Proposé par la Direction régionale des affaires culturelles dans le cadre du porter à connaissance du Préfet le 17 juillet 2019, le projet de périmètre recevait un avis favorable par délibération du conseil municipal du 1^{er} février 2021 pour mise à l'enquête publique.

Compte tenu de la localisation de ce monument Place de la République, donc à toute proximité de l'église d'Anse, et déjà intégré au PPM1 de l'église d'Anse, ce périmètre modifié ne nécessite aucune nouvelle évolution, ni servitude publique supplémentaire.

I.A.2. Cadre juridique

Monsieur le Maire d'Anse a prescrit l'enquête publique par arrêté N° NR – 173/07/21 du 1^{er} juillet 2021.

Cette enquête est réalisée en application :

- Du Code du patrimoine, articles L.621-30 et suivants et R621-92 et suivants, relatifs aux monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale.
- Du Code de l'environnement, articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique.

Code du patrimoine – article L 621-30 :

« I. – Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

II. – La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L. 621-31. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

...

Code du patrimoine – article L 621-31 :

"...

Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le

projet de périmètre délimité des abords.

...

Code de l'Environnement - article L123-1

"L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L. 123-2. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision."

I.A.3. Etapes et Acteurs du projet

Etapes du projet

- 24 octobre 2016 : Prescription de la révision générale du PLU.
- En date du 13 mars 2019, le Préfet de Région, par arrêté préfectoral n° 19-070, inscrit au titre des monuments historiques, le monument aux morts 14-18.
- 17 juillet 2019 : dans le cadre du porter à connaissance du Préfet, le projet de périmètre délimité des abords, proposé par l'architecte des Bâtiments de France, est transmis à Monsieur le Maire d'Anse.
- 21 septembre 2020 : le Conseil municipal d'Anse arrête le projet de plan local d'urbanisme
- 1^{er} février 2021 : le Conseil municipal d'Anse réitère son avis favorable sur le Périmètre Délimité des Abords pour mise à l'enquête publique.
- 1^{er} juillet 2021 : arrêté de monsieur le maire de mise à l'enquête publique conjointe sur le projet de révision du PLU et sur le projet de modification du Périmètre Délimité des Abords.
- 1^{er} septembre au 30 septembre 2021 : enquête publique.

Acteurs du projet

Le maître d'ouvrage du projet comme l'autorité organisatrice de l'enquête publique conjointe, est Monsieur Daniel POMERET, Maire de Anse.

Ce dossier est suivi par Monsieur Jean-Luc LAFOND, Maire-Adjoint à l'urbanisme.

L'opérationnalité de l'enquête est assurée Madame Nathalie RICHE, Service Urbanisme et les services municipaux.

A l'issue de l'enquête, et après accord de l'ABF et délibération du Conseil municipal, la modification du PDA du monument aux morts sera actée par arrêté préfectoral.

Les effets en résultant seront portés au dossier de PLU.

I.B. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

I.B.1. Désignation du Commissaire Enquêteur

Par décision n°E20000119/69 du 12/11/2020, Madame Sylvie BADER-KOZA première vice-présidente du Tribunal Administratif (TA) de Lyon, a désigné Monsieur Régis MAIRE en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune d'ANSE.

Par décision n°E20000119/69 du 12/11/2020, Madame Sylvie BADER-KOZA première vice-présidente du Tribunal Administratif (TA) de Lyon, a étendu cette mission au projet de périmètre délimité des abords (PDA) de la commune d'ANSE.

I.B.2. Relations avec les services exerçant la maîtrise d'ouvrage du projet

A la suite de ces désignations, j'ai pris contact de la commune d'Anse et de ses services à savoir M. Jean-Luc LAFOND, et Nathalie RICHE, pour organiser le bon déroulement de cette enquête conjointe, à savoir

- la présente enquête de modification du PDA qui fait l'objet du présent rapport,
- et celle de la révision du PLU qui, elle, fait l'objet en parallèle, d'un rapport spécifique.

Trois rencontres préalables à l'enquête conjointe se sont tenues à la mairie d'Anse :

- Le 25 mai 2021 pour une première présentation des projets et la remise d'un exemplaire du dossier PLU déjà transmis pour avis aux PPA et Personnes associées.

- Une réunion dédiée à l'organisation opérationnelle de l'enquête s'est tenue le 10 août 2021. Ont été abordés les questions relatives aux dossiers, à leurs constitutions et leurs contenus, au traitement des observations, à l'arrêté de mise à l'enquête, à la fixation des dates d'enquête.

- Enfin, les paraphes du registre et des pièces des dossiers d'enquête comme les aspects logistiques des enquêtes ont été effectués le mercredi 25 août 2021.

En outre, et conformément aux dispositions du Code du Patrimoine – R 621-93 – une rencontre dédiée a été organisée avec Monsieur le Maire en tant que propriétaire du monument historique dont le projet de modification du PDA fait l'objet de la présente enquête. Le résultat de cette consultation figure au chapitre I.B.7 de ce rapport.

Postérieurement à l'enquête :

- une rencontre a été organisée le 8 octobre 2021 en mairie, pour remise à M. JL LAFOND en présence de M. Daniel POMERET – Maire - du procès-verbal de synthèse qui sera évoqué au chapitre I.D.1 ci-après.

- enfin, le 28 octobre 2021 pour remise du présent rapport.

I.B.3. Organisation de l'enquête

Dates fixées par l'arrêté du 1^{er} juillet 2021 de Monsieur le Maire de Anse, l'enquête publique s'est déroulée du mercredi 1^{er} septembre au jeudi 30 septembre 2021 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

Durant cette période, les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ont été disposés à la Mairie d'Anse aux heures d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi 9h – 12h30 et 13h30 – 17h et le samedi 9h – 12h).

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations lors de 4 permanences en mairie :

- le mercredi 8 septembre 2021 de 14h30 à 16h30,
- le vendredi 17 septembre de 9h30 à 11h30,
- le samedi 25 septembre de 9h30 à 11h30,
- le jeudi 30 septembre 2021 de 14h30 à 16h30.

I.B.4. Concertation préalable et Information du public

Article R123-11 du Code de l'Environnement

"I. - Un avis portant les indications mentionnées à l'article R. 123-9 à la connaissance du public est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

II. L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête désigne les lieux où cet avis doit être publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé.

....

Cet avis est publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

...

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, lorsque celle-ci dispose d'un site.

III. En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement."

Pour ce qui concerne des publications des avis d'enquête dans les journaux régionaux :

- Un premier avis de mise à l'enquête publique a été publié :

- le mercredi 11 août 2021 – soit 20 jours avant son début – dans le quotidien « Le Progrès de Lyon »,

► Publication en pièce jointe n°1 du présent rapport

- le mercredi 11 août 2021 (édition du 7 au 13 août 2021) soit 24 jours avant son début – dans l'hebdomadaire « le Tout Lyon Affiches »,

► Publication en pièce jointe n°2 du présent rapport

- Un second avis a rappelé l'enquête alors en cours :

- le 1^{er} septembre 2021 – soit le 1^{er} jour de son début, – dans « Le Progrès de Lyon ».

► Publications en pièce jointe n°3 du présent rapport

- le samedi 4 septembre 2021 (édition du 4 au 10 septembre) – soit le 4^o jour suivant son début - dans « Le Tout Lyon Affiches »

► Publication en pièce jointe n°4 du présent rapport

Concernant l'affichage de l'avis d'enquête :

Lors des permanences effectuées, le commissaire enquêteur a pu constater l'affichage en mairie de l'avis d'enquête comme prescrit par l'arrêté de Monsieur le Maire organisant l'enquête.

► Certificat d'affichage de M. le Maire est joint en pièce jointe n°5 du présent rapport.

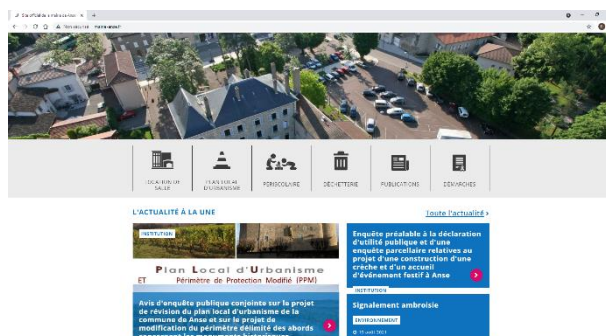
Il m'a aussi été permis de constater le dépôt de cet avis sur La Place de la République, à proximité immédiate du monument aux morts.

Au-delà des dispositions légales et réglementaires.

Il faut toutefois noter l'utilisation constatée des panneaux d'affichages électroniques de la commune – panneaux Libération, République et Europe - rappelant l'information au public de l'enquête en cours.

De même pour ce qui concerne de la publication dans le bulletin municipal « Anse informations » numéro 304 – Août 2021 de l'avis d'enquête.

Enfin, les informations relatives à l'enquête publique ont été mises en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la mairie de ANSE : www.mairie-anse.fr et dès sa page d'accueil.



I.B.5. Logistique, Climat et Incidents au cours de l'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier volumineux de l'enquête conjointe – comprenant celui de la modification du PDA - ainsi que son registre, ont été mis à disposition du public pour consultation et consignation des avis à la mairie, hall d'accueil, en un lieu facilement accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite depuis l'espace public de voirie.

Pendant les permanences, une des salles de réunion du rez-de-chaussée de la

mairie, directement accessible depuis l'extérieur, a été mis à disposition du commissaire enquêteur qui a pu recevoir en toute confidentialité les personnes qui souhaitaient l'entretenir.

Malgré le nombre important de personnes concernées par l'enquête – et particulièrement pour ce qui concerne le volet révision du PLU, toutes les personnes qui le souhaitaient ont été reçues, même après dépassement des horaires initialement fixés pour les permanences.

Le climat de l'enquête publique a été tout à fait cordial et aucun incident particulier ne s'est produit pendant la durée de l'enquête.

I.B.6. Clôture et transfert des dossiers et registres.

A l'issue de l'enquête, le lundi 4 octobre, et après m'être assuré de la prise en compte de tout mail ou courrier adressé pendant la durée de l'enquête, c'est-à-dire avant le 30 septembre à 17h, j'ai procédé à la clôture des registres, accompagnés des 53 documents constitutifs des pièces annexées. (NB : 3 mails envoyés hors délais n'ont ainsi pu être traités.)

Les registres d'enquête compris annexes, ainsi que le dossier d'enquête ont été remis à M le Maire le 28 octobre 2021 en même temps que le rapport de la révision du PLU.

I.B.7. Consultations et Avis complémentaires

De façon à bien saisir le processus, les motivations et les effets d'une telle modification de PDA, j'ai rencontré, le jeudi 26 août à son atelier, Mme Anne GARDONI maître d'œuvre du dossier PPM – (daté mise à jour le 2 juin 2021).

En tant que propriétaire du monument historique, j'ai entretenu spécifiquement Monsieur le Maire de la Commune d'Anse, des enjeux et conséquences de ce projet de modification. Il m'a été confirmé l'avis favorable au projet, avis antérieurement déjà formalisé par délibération de son conseil municipal.

Je n'ai pas eu connaissance d'observations ou remarques émises par des Personnes Publiques Associées et Organisme Consultés

I.B.8. Visites de sites

A l'occasion de mes déplacements répétés à Anse, et profitant de la proximité avec la mairie, j'ai pu effectuer un certain nombre de visites du territoire communal, particulièrement pour ce qui concerne de certains de ses monuments historiques situés en centralité et particulièrement aux abords du monument aux morts Place de la République.

I.C. COMPOSITION ET CONTENU DU DOSSIER D'ENQUETE

Outre l'imposant dossier propre à la révision du PLU,

le dossier spécifique à la création de Périmètre de Protection Modifiés – PPM mise à jour le 2 juin 2021 – est constitué :

- ❖ D'un premier ensemble de documents de 12 pages :
 - extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune d'Anse – Séance du 1^{er} février 2021 réitérant son avis favorable sur le Périmètre Délimité des Abord (PDA) pour mise également à l'enquête publique
 - délibération du conseil de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées – extrait du procès-verbal de la séance du 24 juillet 2019 – émettant à l'unanimité, un avis favorable à la définition du PDA.
 - lettre du 10 décembre 2020 du Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes, à en tête de la DRAC Pôle Architecture et patrimoines, donnant un avis favorable au projet,
 - lettre du 2 avril 2019 du Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes, à en tête de la DRAC Pôle Architecture et patrimoines, transmettant l'arrêté du 13 mars 2019 portant inscription du monument aux morts au titre des monuments historiques.

- ❖ Du document "PPM (Périmètre de Protection Modifié)" – mise à jour le 2 juin 2021.

Groupement : atelier annegardoni / Atelier de la Grande Côte

Comportant 59 pages, et présentant, outre l'objet de la mise à jour du PPM, cinq chapitres :

 - 1 – Servitudes actuelles
 - 2 – Les Monuments Historiques : périmètres de protection actuels et propositions de Périmètre de Protection Modifié,
 - 3 – Périmètres de Protection Modifiés retenus à l'échelle de la commune : 2 cartes format A3 figurant le territoire communal,
 - 4 et 5 – Abréviations utilisées et Textes de référence,

Soit au total, un dossier d'enquête de 71 pages.

I.D. OBSERVATIONS RECUEILLIES ET POSITION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

I.D.1. Procès-Verbal de Synthèse et mémoire en retour

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le Procès-Verbal de Synthèse des avis et observations recueillis au cours de l'enquête a été remis à Monsieur le maire de Anse le 8 octobre 2021 (soit au 8^o jour après la fin de l'enquête). Cf. Annexe.

La présente enquête publique conjointe est relative à deux projets :

- d'une part à la révision du PLU,
- et d'autre part à la modification du Périmètre Délimité des Abords concernant les Monuments Historiques, consécutivement à l'inscription du Monument aux Morts - Place de la République.

Dans le cadre de cette enquête conjointe, le public a pu faire connaître ses avis, observations et propositions par divers moyens : correspondance, courrier électronique, permanences en mairie, registre papier.

Quelque fut ce moyen d'expression, toutes ces manifestations ont été centralisées sur le même registre papier déposé en mairie, et les documents complémentaires joints en annexe.

Un seul procès-verbal de synthèse en a été établi, mais coupé en deux parties : d'abord les avis, observations et propositions concernant le projet modification du PDA des monuments historiques, puis les avis, observations et propositions concernant le projet de révision du PLU.

Le maître d'ouvrage a adressé un mémoire en retour par mail le 18 octobre 2021 (soit 10 jours après la transmission du PVS). Son avis sur chacune des contributions recueillies est reporté en police rouge au chapitre suivant.

I.D.2. Observations formulées par le public

❖ I.D.21 Quantitativement

Globalement, et sur les 118 interventions consignées sur les registres d'enquête N° 1 et 2, quatre seulement concernent spécifiquement la modification du PDA.

Seules ces quatre interventions sont indiquées ci-après, repérées par leur numéro d'enregistrement aux registres.

❖ I.D.22. Analyses

▶ n°50 Mail 22 sept –Mme. CARRAGE et Mr. GIAMBILLARO – 80 rue des pépinières – parcelle AL n°97.

▶ n°87 Mail 29 sept –Mr V. MALIAN – 90 rue des pépinières – parcelle AL n°499.

▶ n°112 P4 30 sept –Mr. SANDRO et VITTORIO – rue des pépinières

...

*Nous avons **bien noté les objectifs et l'importance de protéger le patrimoine historique de notre commune.***

....

Dans la nouvelle révision du PLU, il a été retenu de l'intégrer au PPM de l'église bien que dépassant ce périmètre ...

Nous ne comprenons pas bien ce choix car notre maison se situe en dehors du rayon de 500 m et hors du "champ de visibilité" des Monuments Historiques.

Elle est également située en extrémité de la zone ZU2.

Aujourd'hui, au vu des changements dans le quartier et des nouvelles constructions qui nous entourent, nous aimerions que notre parcelle sorte de la zone PPM,..

.....



- Avis du maître d'ouvrage

Pas de remarques, la Commune ne souhaite pas changer le périmètre des PPM

- Position du commissaire enquêteur : hors sujet

La modification du périmètre de la PPM de l'église, ni celle de l'AVAP n'est pas dans l'objectif de la présente enquête.

► n°102 P4 30 sept –Mr. X. ODIN – 5 Impasse Jean Laval.

Prise de connaissance des dispositions envisagées par l'enquête de modification du PDA.

- Avis du maître d'ouvrage : pas d'avis
- Position du commissaire enquêteur : Informations ont été données.

I.D.3. Analyse relative à la modification du PDA – Monument aux morts

Cette modification, à mon sens, est totalement adaptée à la localisation du monument aux morts et à son environnement.

I.E. PIECES JOINTES

Pièce jointe n°1 : Le Progrès de Lyon – avis d'enquête le mercredi 11 août 2021

Pièce jointe n°2 : Le Tout Lyon Affiches – avis d'enquête le mercredi 11 août 2021



Pièce jointe n°3 : Le Progrès de Lyon – avis d'enquête le mercredi 1^{er} septembre 2021

Pièce jointe n°4 : Le Tout Lyon Affiches – avis d'enquête le samedi 4 septembre 2021

Pièce jointe n°5 : Avis d'enquête conjointe et Certificat de l'affichage en mairie de Anse.

Pièce jointe n°1 : Le Progrès de Lyon – avis d'enquête le mercredi 11 août 2021

ANNONCES LEGALES

<div style="text-align: center;"> <h2>AVIS</h2> <h3>Enquêtes publiques</h3> </div> <div style="text-align: center;">  <h4>Avis d'enquête publique conjointe</h4> <h3>Sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Anse et sur le projet de modification du périmètre délimité des abords concernant les monuments historiques</h3> <p>Par arrêté n°NR-173/07/21 en date du 01/07/2021, le Maire de ANSE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ANSE. - Le projet de modification du Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques suite à l'inscription ou du classement d'un immeuble au titre des monuments historiques. <p>L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 30 jours consécutifs du mercredi 1^{er} septembre 2021 à 9h au jeudi 30 septembre 2021 à 17h inclus.</p> <p>Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie d'ANSE du mercredi 1^{er} septembre 2021 à 9h au jeudi 30 septembre 2021 à 17h inclus aux heures d'ouvertures de la Mairie (du lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h, et le samedi de 9 h - 12 h - à l'exception des jours fériés) ainsi que sur le site internet de la mairie http://www.mairie-anse.fr afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Mairie - Place du Général de Gaulle * 69480 ANSE.</p> <p>Les observations et propositions pourront également être déposés par courrier électronique sur l'adresse mail suivante : revision-plu-registre@mairie-anse.fr.</p> <p>Un poste informatique est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.</p> <p>Monsieur Régis MAIRE, ingénieur retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de LYON et sera présent pour recevoir le public à la Mairie de ANSE les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mercredi 8 septembre 2021 de 14h à 16h30, - Vendredi 17 septembre 2021 de 9h30 à 11h30, - Samedi 25 septembre 2021 de 9h30 à 11h30, - Jeudi 30 septembre 2021 de 14h30 à 16h30. <p>A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Ce dernier dispose alors d'un mois pour transmettre au Maire de la Commune de ANSE le dossier avec son rapport qui fera état de ses conclusions motivées.</p> <p>A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, qui sera déposé en Mairie de ANSE ainsi que sur le site internet de la Mairie pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.</p> <p>L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le conseil municipal.</p> <p>Des informations sur ce dossier peuvent être demandées auprès de Jean-Luc LAFOND, Adjoint à l'Urbanisme de la mairie de ANSE - jlafond@mairie-anse.fr.</p> <p>Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.</p> <p>Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiche à la mairie de ANSE, sur le site ANSE Information, sur le site internet de la mairie http://www.mairie-anse.fr, sur Facebook et sur les panneaux lumineux.</p> <p>L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le Maire de ANSE.</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Daniel POMERET</p> </div>	<div style="text-align: center;"> <h2>VIES DES SOCIÉTÉS</h2> <h3>Constitutions de sociétés</h3> </div> <p>Par acte SSP du 28/07/2021 il a été constitué une SAS dénommée:</p> <h3 style="text-align: center;">KRAFTER</h3> <p>Siège social: 130 chemin de la combe 69480 MORANCE Capital: 2.300 €</p> <p>Objet: Planification, étude, analyse, conseil, audit, conception et réalisation de logiciels ; exploitation, hébergement, référencement, publicité, audit et maintenance de sites internet ; installation et maintenance d'infrastructures informatiques ; commercialisation de logiciels et services ; formation dans le domaine de l'internet, du logiciel et de l'informatique ; traduction linguistique de logiciels et de toutes documentations ; édition, publication et vente de supports y compris électroniques</p> <p>Président: la société FXP, SARL au capital de 2.300 €, sise 319 montée du plantin 69380 CHASSELAY N°797777661 RCS de LYON représentée par M. PLUCHINO François</p> <p>Directeur Général: la société MARKOWL, SARL au capital de 3.000 €, sise 130 chemin de la combe 69480 MORANCE N°834883217 RCS de VILLEFRANCHE-TARARE représentée par M. MACQUIN Fabien</p> <p>Transmission des actions: Toutes les cessions sont soumises à agrément préalable de la collectivité des associés</p> <p>Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions</p> <p>Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE</p> <p>266575900</p>
<div style="text-align: center;"> <h2>CHANGEMENTS DE GÉRANCE</h2> </div> <p>SO.J.V.S. Société d'Avocats Me Blandine DUMONTET 69220 BELLEVILLE SUR SAONE BARLET Transport Agri Environnement Société A Responsabilité Limitée Capital social: 30.000 € Siège social: 1464 Chemin en Graves 69650 QUINCIEUX 900 195 264 RCS LYON L'Assemblée Générale Ordinaire du 2 août 2021 a nommé en qualité de co gérant pour une durée illimitée, Monsieur Johan BARLET, demeurant 372 rue de Plémot 69430 GENAY. Pour avis La gérance</p> <p>266596800</p>	<div style="text-align: center;"> <h2>MODIFICATIONS STATUTAIRES</h2> </div> <div style="text-align: center;">  <h3>FIDUCIAL SOFIRAL</h3> <p>74 RUE RAMBUTEAU, 71000 MACON</p> <h3>JMC MERCATO INVEST</h3> </div> <p>EURL au capital de 75 000 € Siège social: Parc Milléisme - 119 Rue Michel Aulas - 69400 LIMAS RCS VILLEFRANCHE-TARARE 851237404 Par décision de l'associé Unique du 30/06/2021 . Il</p>

Pièce jointe n°2 : Le Tout Lyon Affiches – avis d'enquête le mercredi 11 août 2021.

ANNONCES LÉGALES

AVIS	VIES DES SOCIÉTÉS
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;"> Enquêtes publiques </div> <div style="text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <p>Avis d'enquête publique conjointe</p> </div> <p style="text-align: center;">Sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Anse et sur le projet de modification du périmètre délimité des abords concernant les monuments historiques</p> <p>Par arrêté n°NR-173/07/21 en date du 01/07/2021, le Maire de ANSE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ANSE. - Le projet de modification du Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques suite à l'inscription ou du classement d'un immeuble au titre des monuments historiques. <p>L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 30 jours consécutifs du mercredi 1^{er} septembre 2021 à 9h au jeudi 30 septembre 2021 à 17h inclus.</p> <p>Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie d'ANSE du mercredi 1^{er} septembre 2021 à 9h au jeudi 30 septembre 2021 à 17h inclus aux heures d'ouvertures de la Mairie (du lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h, et le samedi de 9 h - 12 h- à l'exception des jours fériés) ainsi que sur le site internet de la mairie http://www.mairie-anse.fr afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Mairie - Place du Général de Gaulle * 69480 ANSE.</p> <p>Les observations et propositions pourront également être déposés par courrier électronique sur l'adresse mail suivante : revision-plu-registre@mairie-anse.fr. Un poste informatique est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.</p> <p>Monsieur Régis MAIRE, ingénieur retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de LYON et sera présent pour recevoir le public à la Mairie de ANSE les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mercredi 8 septembre 2021 de 14h à 16h30, - Vendredi 17 septembre 2021 de 9h30 à 11h30, - Samedi 25 septembre 2021 de 9h30 à 11h30, - Jeudi 30 septembre 2021 de 14h30 à 16h30. <p>À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Ce dernier dispose alors d'un mois pour transmettre au Maire de la Commune de ANSE le dossier avec son rapport qui fera état de ses conclusions motivées.</p> <p>À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, qui sera déposé en Mairie de ANSE ainsi que sur le site internet de la Mairie pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.</p> <p>L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le conseil municipal.</p> <p>Des informations sur ce dossier peuvent être demandées auprès de Jean-Luc LAFOND, Adjoint à l'Urbanisme de la mairie de ANSE - jlafond@mairie-anse.fr.</p> <p>Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.</p> <p>Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiche à la mairie de ANSE, sur le site ANSE Information, sur le site internet de la mairie http://www.mairie-anse.fr, sur Facebook et sur les panneaux lumineux.</p> <p>L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le Maire de ANSE.</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Daniel POMERET</p> <p style="font-size: small;">262651000</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;"> Constitutions de sociétés </div> <p>Par acte SS du 28/07/2021 il a été constitué une SAS dénommée :</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">KRAFTER</p> <p>Siège social: 130 chemin de la combe 69480 MORANCE Capital: 2.300 €</p> <p>Objet: Planification, étude, analyse, conseil, audit, conception et réalisation de logiciels ; exploitation, hébergement, référencement, publicité, audit et maintenance de sites internet ; installation et maintenance d'infrastructures informatiques ; commercialisation de logiciels et services ; formation dans le domaine de l'internet, de logiciel et de l'informatique ; traduction linguistique de logiciels et de toutes documentations ; édition, publication et vente de supports y compris électroniques</p> <p>Président: la société FOX SARL au capital de 2.300 €, sise 319 montée du plantin 69380 CHASSELAY N°797777661 RCS de LYON représentée par M. PLUCHINO François</p> <p>Directeur Général: la société MARKOVL SARL au capital de 3.000 €, sise 130 chemin de la combe 69480 MORANCE N°93483217 RCS de VILLEFRANCHE-TARARE représentée par M. MAQUIN Fabien</p> <p>Transmission des actions: toutes les cessions sont soumises à agrément préalable de la collectivité des associés</p> <p>Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions</p> <p>Durée: 95 ans à compter de l'immatriculation au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE</p> <p style="font-size: small;">266575900</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;"> Changements de gérance </div> <p>SO.J.V.S. Société d'Avocats Me Blandine DUMONTET 69220 BELLEVILLE SUR SAÛNE BARLET Transport Agri Environnement Société à Responsabilité Limitée Capital social: 30.000 € Siège social: 1464 Cnamin en Graves 69660 QUINCIEUX 900 195 281 RCS LYON L'Assemblée Générale Ordinaire du 2 août 2021 a nommé en qualité de co gérant pour une durée illimitée, Monsieur Johan BARLET, demeurant 372 rue de Piamot 69430 GEMAY, Pour avis La gérance</p> <p style="font-size: small;">266596900</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;"> Modifications statutaires </div> <div style="text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">FIDUCIAL SOFIRAL</p> <p>74 RUE RAMBUTEAU, 71000 MACON</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">IMC MERCATO INVEST</p> </div> <p>EUR au capital de 75 000 € Siège social : Parc Millésime - 119 Rue Michel Aulas - 69400 LIMAS RCS VILLEFRANCHE-TARARE N°82237404 Par décision de l'associé Unique du 30/06/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 29 Avenue Pablo</p>
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;"> Nomination commissaire-liquidateur </div> <p style="font-size: small;">Picasso 69120 VAULX-EN-VELLI Gérance : Mme JOITA Catalina d Blanc 69140 BILLIEUX-LA-PAI VILLEFRANCHE-TARARE et immi 266546100</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;"> Clôture de liquidation </div> <p style="font-size: small;">Aux termes du PV du 30 juin 2021 acte de la fin du mandat du commissaire-liquidateur M. SOCIETE ANDREE NEOLIER et commissaire aux comptes supplé MENTION au RCS de LYON</p> <p style="font-size: small;">266641900</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;"> Nomination commissaire-liquidateur </div> <p style="font-size: small;">Picasso 69120 VAULX-EN-VELLI Gérance : Mme JOITA Catalina d Blanc 69140 BILLIEUX-LA-PAI VILLEFRANCHE-TARARE et immi 266546100</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;"> Clôture de liquidation </div> <p style="font-size: small;">Aux termes du PV du 30 juin 2021 acte de la fin du mandat du commissaire-liquidateur M. SOCIETE ANDREE NEOLIER et commissaire aux comptes supplé MENTION au RCS de LYON</p> <p style="font-size: small;">266641900</p>
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;"> Testament olographe </div> <p style="font-size: small;">Aux termes d'actes olographes n° du 29 août 2021, M. VERA, en son</p> <p style="font-size: small;">VENISSIEUX (69200) 124 Rue Gal (69190), le 6 décembre 1928, BOUCHET et non mariée, e ARRONDISSEMENT (69004) le légataire universel, Ces testament minutes de Me Chloé DUCHENÉ LYON, suivant procès-verbal par dont une copie authentique a été LYON (Rhône) le 2 août 2021, du remplit les conditions de sa sise être formées auprès de Me Chloé associé à LYON (69002), 27 rue l chargée du règlement de la succu réception par le greffe. Pour Avis</p> <p style="font-size: small;">266591400</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;"> Testament olographe </div> <p style="font-size: small;">Aux termes d'actes olographes n° du 29 août 2021, M. VERA, en son</p> <p style="font-size: small;">VENISSIEUX (69200) 124 Rue Gal (69190), le 6 décembre 1928, BOUCHET et non mariée, e ARRONDISSEMENT (69004) le légataire universel, Ces testament minutes de Me Chloé DUCHENÉ LYON, suivant procès-verbal par dont une copie authentique a été LYON (Rhône) le 2 août 2021, du remplit les conditions de sa sise être formées auprès de Me Chloé associé à LYON (69002), 27 rue l chargée du règlement de la succu réception par le greffe. Pour Avis</p> <p style="font-size: small;">266591400</p>

8 | **ANNONCES LÉGALES**

AVIS	VIES DES SOCIÉTÉS
Enquêtes publiques	Constitutions de sociétés

VILLE DE ANSE

Avis d'enquête publique conjointe

Sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Anse et sur le projet de modification du périmètre délimité des abords concernant les monuments historiques

Par arrêté n°NR-173/07/21 en date du 01/07/2021, le Maire de ANSE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur :

- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ANSE.
- Le projet de modification du Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques suite à l'inscription ou du classement d'un immeuble au titre des monuments historiques.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 30 jours consécutifs du mercredi 1^{er} septembre 2021 à 9h au jeudi 30 septembre 2021 à 17h inclus.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie d'ANSE du mercredi 1^{er} septembre 2021 à 9h au jeudi 30 septembre 2021 à 17h inclus aux heures d'ouvertures de la Mairie (du lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h, et le samedi de 9 h - 12 h - à l'exception des jours (fériés) ainsi que sur le site internet de la mairie <http://www.mairie-anse.fr> afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Mairie - Place du Général de Gaulle * 69480 ANSE.

Les observations et propositions pourront également être déposés par courrier électronique sur l'adresse mail suivante : revision-plu-registre@mairie-anse.fr. Un poste informatique est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

Monsieur Régis MAIRE, ingénieur retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de LYON et sera présent pour recevoir le public à la Mairie de ANSE les :

- Mercredi 8 septembre 2021 de 14h à 16h30,
- Vendredi 17 septembre 2021 de 9h30 à 11h30,
- Samedi 25 septembre 2021 de 9h30 à 11h30,
- Jeudi 30 septembre 2021 de 14h30 à 16h30.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Ce dernier dispose alors d'un mois pour transmettre au Maire de la Commune de ANSE le dossier avec son rapport qui fera état de ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, qui sera déposé en Mairie de ANSE ainsi que sur le site internet de la Mairie pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le conseil municipal.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées auprès de Jean-Luc LAFOND, Adjoint à l'Urbanisme de la mairie de ANSE : jlafond@mairie-anse.fr.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affichage, la mairie de ANSE, sur le ANSE Information sur le site internet de la mairie <http://www.mairie-anse.fr>, sur Facebook et sur des panneaux lumineux.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le Maire de ANSE.

et en jouissan en la forme lé publicités lég Servient, 6901 268230300

Par ASSP en date du 28/07/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

PACIFIC SERVICE

Siège social : 104 AVENUE DEBOURG 69007 LYON 07 Capital: 500 € Objet social : EXPLOITATION DE VEHICULES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (VTC), LOCATION DE VEHICULES SANS CHAUFFEUR ET CONCIERGERIE Président: M AKANDE ISMAILA, ALANI demeurant 104 AVENUE DEBOURG 69007 LYON 07 élu pour une durée de 99 ans. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément: Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LYON.

266201400

Fonds de commerce

AVIS DE CESSION

Par acte sspv Lyon du 23-08-2021, enregistré au SDE de Lyon le 23-08-2021. Dossier 2021 00048611 Ref 6904P61 2021A12613, la société à responsabilité limitée GARCIA AB au capital de 5 000 € dont le siège social est au 22 rue de la Charité 69002 LYON immatriculée sous le n°831 903 117 RCS Lyon a cédé à la société par actions simplifiée APOLLINE au capital de 7 000 € dont le siège social est au 4 rue de la République 69001 Lyon immatriculée sous le n°902 130 749 RCS Lyon, un fonds de commerce de restauration et bar situé 22 rue de la Charité 69002 Lyon moyennant le prix de 66 000 €. Prise en propriété

Par décisions associées en d - transférer la si au 8 rue des - d'augmenter à 20 548 463 Les articles 4,8 mention sera f 268239900


EURO LÉGALES

marché le jour DE SAINT-ETIENNE LE BIEN P >> CONTACT

LE PROG >> CONTACT

Plateforme de dématérialisation

Pièce jointe n°4 : Le Tout Lyon Affiches – avis d'enquête le mercredi 1^{er} septembre 2021



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE
SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ANSE ET SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS CONCERNANT LES MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté municipal n°NR-173/07/21 en date du 01/07/2021, le Maire de ANSE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur :

- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ANSE,
- Le projet de modification du Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques suite à l'inscription ou du classement d'un immeuble au titre des monuments historiques,

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 30 jours consécutifs du mercredi 1^{er} septembre 2021 à 9h au jeudi 30 septembre 2021 à 17h inclus.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie d'ANSE du mercredi 1^{er} septembre 2021 à 9h au jeudi 30 septembre 2021 à 17h inclus aux heures d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h et le samedi de 9 h - 12 h - à l'exception des jours fériés) ainsi que sur le site internet de la mairie :

<http://www.mairie-anse.fr> afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Mairie - Place du Général de Gaulle - 69480 ANSE.

Les observations et propositions pourront également être déposées par courrier électronique sur l'adresse mail suivante : revision-plu-registre@mairie-anse.fr

Un poste informatique est mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

Monsieur Régis MAIRE, ingénieur retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de LYON et sera présent pour recevoir le public à la Mairie de ANSE les :

- Mercredi 8 septembre 2021 de 14 h 30 à 16 h 30,
- Vendredi 17 septembre 2021 de 9 h 30 à 11 h 30,
- Samedi 25 septembre 2021 de 9 h 30 à 11 h 30,
- Jeudi 30 septembre 2021 de 14 h 30 à 16 h 30.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier dispose alors d'un mois pour transmettre au Maire de la Commune de ANSE le dossier avec son rapport qui fera état de ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, qui sera déposés en Mairie de ANSE ainsi que sur le site internet de la Mairie pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le conseil municipal.


Des informations sur ce dossier peuvent être demandées à près de Jean-Luc LAFOND, Adjoint à l'Urbanisme de la mairie d'ANSE - jlafond@mairie-anse.fr.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans des huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiche à la mairie de ANSE, sur le ANSE Informatik sur le site internet de la mairie <http://www.mairie-anse.fr> ; Facebook et sur les panneaux lumineux.

L'accrochage de cet affichage sera certifié par le Maire de ANSE.

ANSE, le 1^{er} juillet 2020
 Le Maire - Daniel POMERE (EP68)



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
PRESCRIPTION DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LE SECTEUR DE LA PEROLLIERE

Par arrêté n°11-11A en date du 16 août 2021, le Maire de Saint Pierre la Palud a ordonné l'ouverture d'une enquête publique prescrivant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme du secteur de la Pérolière.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la prescription de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme sur le secteur de la Pérolière, du mercredi 01 septembre 2021 au jeudi 30 septembre 2021 inclus, pendant 30 jours consécutifs.

Madame Monique CADET a été désignée commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets mobiles, noté et paraphé par le commissaire enquêteur, se trouvent à la disposition du public en mairie de Saint Pierre Palud, pendant la durée de l'enquête, du mercredi 01 septembre 2021 au jeudi 30 septembre 2021 inclus :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 08 heures à 12 heures et de 15 heures 45 à 18 heures, les mercredis de 8 heures 30 à 12 heures,
- à l'exception des dimanches et des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et déposer ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Pierre Palud - Place de la Mairie - 69210 SAINT PIERRE LA PALUD.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de SAINT PIERRE LA PALUD dès la publication de l'avis de l'enquête publique. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.saintpierrelapalud.fr/

REPUBLIQUE FRANCAISE - PREFECTURE DU RHONE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE
COMMUNE DE ANSE

SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ANSE
ET
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS CONCERNANT LES MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté municipal n° NR-173/07/21 en date du 01/07/2021 le Maire de ANSE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur :

- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ANSE,
- Le projet de modification du Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques suite à l'inscription ou du classement d'un immeuble au titre des monuments historiques.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 30 jours consécutifs du mercredi 1^{er} septembre 2021 à 9h au jeudi 30 septembre 2021 à 17h inclus. Monsieur Régis MAIRE, ingénieur retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de LYON.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de ANSE du mercredi 1^{er} septembre 2021 à 9h au jeudi 30 septembre 2021 à 17h inclus aux heures d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h et le samedi de 9 h - 12 h - à l'exception des jours fériés) ainsi que sur le site internet de la mairie <http://www.mairie-anse.fr> afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Mairie - Place du Général de Gaulle - 69480 ANSE.

Les observations et propositions pourront également être déposées par courrier électronique sur l'adresse mail suivante : revision-plu-registre@mairie-anse.fr

Un poste informatique est mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de ANSE pour recevoir ses observations les :

- Mercredi 8 septembre 2021 de 14 h 30 à 16 h 30,
- Samedi 25 septembre 2021 de 9 h 30 à 11 h 30,
- Vendredi 17 septembre 2021 de 9 h 30 à 11 h 30,
- Jeudi 30 septembre 2021 de 14 h 30 à 16 h 30.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier dispose alors d'un mois pour transmettre au Maire de la Commune de ANSE le dossier avec son rapport qui fera état de ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, qui sera déposé en Mairie de ANSE ainsi que sur le site internet de la Mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le conseil municipal est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées auprès de Jean-Luc LAFOND, Adjoint à l'Urbanisme de la mairie de ANSE - llafond@mairie-anse.fr.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiche à la mairie de ANSE, sur le ANSE Information, sur le site internet de la mairie <http://www.mairie-anse.fr>, sur Facebook et sur les panneaux lumineux.

Anse, le 05 septembre 2021 Le Maire, Damien FOMBIET.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la ville de ANSE certifie que l'avis ci-dessus a été affiché à la mairie de ANSE à partir du 4 AOUT 2021

Le Maire, Damien FOMBIET

II. CONCLUSIONS MOTIVEES

Dans le cadre de l'enquête conjointe relative d'une part :

- à la révision du PLU de la commune de ANSE,
- et d'autre part à la modification du Périmètre Délimité des Abords concernant les Monuments Historiques, consécutivement à l'inscription du Monument aux Morts - Place de la République,

j'ai, en tant que commissaire enquêteur, agissant en vertu de la mission qui m'a été confiée par décision n° E20000119/69 du 12/11/2020, de Madame Sylvie BADER-KOZA première vice-présidente du Tribunal Administratif (TA) de Lyon,

- Etudié et analysé le dossier mis à l'enquête,
- Vérifié et constaté que la publicité légale a été effectuée - et que l'information a été complètement donnée au public sur l'existence et les modalités de cette enquête par des voies complémentaires de communication.
- Reçu le public durant les permanences prévues dans l'arrêté de mise à l'enquête n°173/07/21 du 1^{er} juillet 2021 de Monsieur le Maire de Anse,
- Visité les principaux lieux bâtis et naturels de la commune,
- Transmis un procès-verbal de synthèse des observations le 8 octobre 2021 et sollicité des compléments d'information auprès du maître d'ouvrage,
- Et analysé les trop rares observations du public,

Considérations sur le déroulement de l'enquête

- Considérant que les conditions ont été réunies pour assurer l'information du public :
 - Respect des dispositions réglementaires de publication dans la presse,
 - Affichage en mairies sur le panneau d'annonces municipales, panneaux lumineux et page d'accueil du site internet de la mairie et bulletin municipal,
- Considérant l'enquête conjointe, n'a pas empêché le public d'en saisir les enjeux et d'en formuler des commentaires autant que de besoin.
- Considérant la très faible participation du public au volet de l'enquête concernant la modification du PDA, et le fait qu'aucun avis négatif à ce sujet n'a été formulé.

Considérations sur le principe de modification du PDA.

- Considérant que cette modification a pour objet de promouvoir la mise en valeur et la protection du patrimoine,
- Considérant que le nouveau Périmètre des Abords Modifié s'insère dans celui de l'église, lui-même incorporé dans l'AVAP de la commune,
- Considérant que les préconisations de cette AVAP sont en totale compatibilité avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU,

Considérations sur la forme et le contenu du dossier

- Considérant le respect des dispositions légales et réglementaires applicables en la matière,
- Considérant que cette modification permet une gestion simplifiée et cohérente des droits et règles à construire,

Formulation de l'avis

Le commissaire enquêteur estime, suite aux considérations précitées, que :

- la modification du PDA du monument aux morts Place de la République

présente un intérêt collectif évident et émet en conséquence

un AVIS FAVORABLE,

Fait à Lyon, le 28 octobre 2021

Régis MAIRE
Commissaire Enquêteur



III. ANNEXE

PVS – Transmission le 8 octobre 2021 du Procès-verbal des avis et observations.

**Projet de Révision du PLU de ANSE
et de modification du PDA des Monuments historiques.**

Enquête publique conjointe du 1er septembre au 30 septembre 2021.

PROCES VERBAL de SYNTHESE
des observations recueillies dans les registres, mails et courriers adressés au
commissaire enquêteur.

Références : Code de l'Environnement – article R 123-18
Votre arrêté N° NR 173/07/21 du 1^{er} juillet 2021 prescrivant l'enquête publique

Documents Joint : (édition papier en 2 ex + fichiers informatiques Word et PDF) :
- Première partie : Tableau et Dépouillement par thèmes des avis et propositions recueillis auprès du public
- Seconde partie : Avis des Personnes Associées et Organismes Consultés

Monsieur le Maire,

L'enquête publique relative à la révision du PLU, s'est terminée le jeudi 30 septembre à 17h, avec une très forte présence du public tout au long de l'enquête, ce qui a nécessité de prolonger la durée de chacune des permanences effectuées dans votre mairie, mais sans incident notable.

Au cours de celle-ci, 49 entretiens lors des 4 permanences tenues, 33 dépositions complémentaires écrites au registre papier, 26 mails reçus sur l'adresse électronique dédiée et 13 courriers reçus dont 4 en recommandé ont été tenus, recueillis ou reçus. Soit au total 120 interpellations dont certaines ont pu présenter diverses formes (entretiens puis mail ou courrier).

Devant le nombre significatif de manifestations reçues – 116 pour le projet PLU et 4 pour le projet conjoint PDA/MH - il m'est paru utile d'opérer un dépouillement de chacune d'entre elles, voire regroupées par focalisation géographique, afin d'en lister les principales problématiques, et pouvoir ensuite les identifier par thèmes.

Les avis recueillis auprès des personnes publiques associées et organismes consultés font l'objet d'une seconde partie dans les mêmes formulations : d'abord son identification, puis son contenu.

Sur chaque point évoqué, je vous prie – et si vous l'estimez nécessaire – de bien vouloir formuler votre avis de maître d'ouvrage pour une bonne compréhension de la globalité des problématiques évoquées par le projet de révision du PLU.

Je vous demande donc de m'adresser, sous 15 jours, et conformément aux stipulations de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, vos observations éventuelles en réponse, au regard des interpellations reçues.

Tous ces éléments figureront bien évidemment au rapport d'enquête.

Veillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

-0-

Remis et commenté en mairie de Anse, en 2 exemplaires de 35 pages (25 et 10).

M Jean Luc LAFOND-
1^{er} Adjoint – Environnement & Urbanisme

Pris connaissance le 08/10/2021

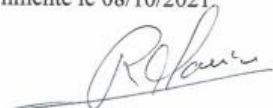
Signature



M. Régis MAIRE
Commissaire enquêteur

Remis et commenté le 08/10/2021

Signature



-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-